

**ORDRE DU JOUR**

---

**CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE D'INSTALLATION DU LUNDI 3 DECEMBRE 2012**

**A 19 HEURES 30**

**CHÂTEAU DU KARREVELD**

**SALLE LA GRANGE**

**AVENUE JEAN DE LA HOESE 3**

**1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

---

---

**ORDRE DU JOUR**

1. *Validation des élections communales du 14 octobre 2012 - Communication.*
  
  2. *Lecture de l'arrêté de nomination et du procès-verbal de la prestation de serment de Madame la Bourgmestre.*
  
  3. *Prestation de serment des conseillers communaux.*
  
  4. *Etablissement du tableau de préséance des conseillers communaux.*
  
  5. *Etablissement du tableau de préséance des conseillers communaux suppléants.*
  
  6. *Candidatures pour l'élection des échevins - Communication du procès-verbal de dépôt et de recevabilité des actes de candidature écrite aux mandats d'échevins.*
  
  7. *Election et prestation de serment des échevins.*
  
  8. *Mandat d'un neuvième échevin - application de l'article 279 al. 1 de la nouvelle Loi communale.*
  
  9. *Election et prestation de serment d'un neuvième échevin.*
  
  10. *Dépôt des actes de présentation des candidats à l'élection au conseil de police.*
  
  11. *Election des membres du Conseil de l'Action sociale - Communication.*
-

## ORDRE DU JOUR

**12. Délégation de pouvoirs au Collège échevinal - Application de l'article 149 de la nouvelle Loi communale.**

**13. Délégation au Collège échevinal du pouvoir d'accorder des concessions de sépulture ou de columbarium (loi du 20 juillet 1971 modifiée par la loi du 20 septembre 1998, sur les funérailles et sépultures).**

**14. Délégation de pouvoirs au Collège échevinal - Application de l'article 234 al. 2 de la nouvelle loi communale.**

N.B. Les actes de présentation écrits pour les mandats d'échevin pourront être déposés entre les mains du Président du Conseil communal, par l'intermédiaire du Secrétaire communal, à la Maison communale, au moins trois jours francs avant la séance, soit le jeudi 30 novembre 2012 à 24 heures au plus tard.

Molenbeek Saint-Jean, le 22/11/2012

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Jacques DE WINNE

Le Collège,

Philippe MOUREAUX.